

Commission de surveillance des permanences juridiques de l'OAV

Rapport 2022

Au début de l'été 2022, la Commission de surveillance des permanences juridiques de l'OAV a été reformée. Elle se compose dorénavant des membres suivants :

- Clémence de Weck, Présidente
- Wilson Gomes Martins
- Alain Pichard
- Sarah Riat
- Laurent Roulier
- Adrian Vesper

Le 7 juillet 2022, la Commission a rencontré les membres du Conseil de l'Ordre afin de définir les objectifs. L'un des objectifs principaux est de mettre à jour le règlement des permanences juridiques, notamment en vue de l'harmoniser s'agissant des modalités des différents types de permanences et d'adapter les dispositions à l'évolution de notre profession.

La Commission s'est ensuite réunie les 13 septembre et 26 octobre afin de déterminer les étapes de travail et les premières démarches à entreprendre.

La Présidente a également rencontré Me Julie Krattinger, Secrétaire générale de l'OAV, et Mme Claudia Ferreira, responsable des permanences de l'OAV, le 24 octobre. Cela a permis à la Commission d'obtenir des informations quant à l'organisation et la planification des permanences ainsi quant aux difficultés rencontrées.

Afin que les modifications qui seront apportées au règlement répondent aux besoins et aux demandes des membres de l'OAV, la Commission s'est ensuite attelée à l'établissement d'un questionnaire qui a été soumis aux membres de l'OAV le 23 février 2023. Les résultats de ce questionnaire permettront de connaître l'appréciation des permanences et l'usage qui en est fait par les avocats. Sur cette base, la Commission travaillera ensuite à l'élaboration d'un nouveau règlement.

Lausanne, le 1^{er} mars 2023



Clémence de Weck
Présidente